

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025-10 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/07/2025

Objet : Personnels contractuels CDD 2025-2026

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 07/07/2025 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2025-10. Personels contractuel 2025-2026.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20250702-2025-10-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 juillet, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 23-06-2025.

Objet : Personnels contractuels CDD 2025/2026.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU, Mme Maud TERRACOL.

Excusés : M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	0
Votants	4	0
Pour	4	0
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein de l'EIM.

Le Président indique qu'il est nécessaire, pour faire face aux besoins de l'enseignement musical, de procéder à la création de 3 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 comme suit :

- Un enseignant à raison de 1,5h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

- Un enseignant à raison de 2,83h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

- Un enseignant à raison de 8h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Électrique. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

- Un enseignant à raison de 1,5h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Violoncelle. Du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; 07-07-2025

Isle, le 03-07-2025
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

